

MAIRIE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Guerville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2014

Le 1^{er} juillet 2014, le conseil municipal, légalement convoqué le 24 juin 2014, s'est réuni à 19h00, en séance publique à la mairie sous la présidence de Maryse DI BERNARDO, maire.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>15</i>
<i>Conseillers présents :</i>	<i>15</i>
<i>Pouvoirs :</i>	<i>-</i>

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs ANDRÉ François-Xavier, BLONDEAU Corinne, COUTREAU Jean-Marie, DA COSTA GOMES Alberto, DÉCALOGNE Charles, DHOOGÉ Véronique, DI BERNARDO Maryse, DUCLOS Patricia, GOULAY Joël, LESOURD Monique, MAUDUIT Lilian, MENDES Frédérique, PHELIPPOT Samuel, RIAUX Xavier et SONGEUR Sylvie formant la majorité des membres.

Etaient absents:

-

Madame BLONDEAU Corinne a été élue secrétaire de séance.

Communication préalable :

Madame le Maire demande l'autorisation aux membres présents de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY).

Les membres présents acceptent à l'unanimité que l'ordre du jour soit modifié en conséquence.

1. Compte rendu de la séance du 26 mai 2014

Après lecture par Madame le Maire, il est adopté à l'unanimité.

2. Révision des tarifs des services périscolaires – Année 2014/2015

Madame le Maire informe qu'il convient de revoir la révision des tarifs périscolaires pour la rentrée 2014, en particulier en ce qui concerne la spécificité des nouvelles tranches horaires de garderie de 8h20 à 8h35 et de 16h00 à 16h30 liées à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

En effet, les décisions prises lors du conseil municipal du 26 mai écoulé ont suscité beaucoup de questions et d'inquiétudes de la part des parents d'élèves, dont beaucoup assistent à la présente séance.

Madame le Maire tient à resituer le contexte : la mise en place des nouveaux rythmes scolaires est une réforme qui a été imposée, qu'à cet effet, la municipalité a demandé le report de son application, puis a délibéré sur une motion pour demander un nouveau report pour septembre 2015, tout en travaillant sur ce dossier.

Sommés en mai 2014 de mettre en place une nouvelle organisation horaire pour septembre 2014, une réunion avec la directrice de l'école et l'inspectrice académique a permis de trouver une organisation qui semble être la mieux adaptée à la situation de chaque enfant en répartissant la réduction de 45 minutes par jour par 15 minutes le matin et 30 minutes en fin d'après-midi.

Un large débat s'instaure au cours duquel sont évoqués le défaut supposé de recherche par la commune d'intervenants et d'activités à proposer aux enfants sur les TAP (Temps Péri-Scolaires) par la commune, la remise en cause du choix du mercredi répondant pourtant à une large majorité de vœux des familles suite à l'enquête menée avec l'école, ou encore le défaut de système de garderie des enfants les mercredis après-midi.

Considérant que seul un service de garderie est effectivement garanti pour la rentrée 2014 sur les nouveaux créneaux périscolaires de 8h20 à 8h35 et de 16h00 à 16h30, il est proposé de ne pas tarifier ces horaires.

Délibération n° MD 561/2014 adoptée à la majorité (1 opposition : M. COUTREAU)

R

F

LM

SJ^{JHC} ED
FXA
AD
LB
LH
MB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 opposition) :

- ▶ décide l'application du taux d'augmentation de 1% aux tarifs 2013/2014, soit la tarification suivante applicable au 1^{er} septembre 2014 :

	Tarifs 2013/2014		Tarifs 2014/2015 révisés
Cantine	3,52 €	+ 1 %	3,56 €
Garderie - matin seul	1,71 €		1,73 €
Garderie - soir seul	2,60 €		2,63 €
Garderie - matin & soir	3,45 €		3,48 €

- ▶ précise que la garderie fermant à 18h30, tout retard de la personne chargée de « reprendre » un enfant, se traduira par une participation financière supplémentaire (toute demi-heure commencée sera comptée) :

	Tarifs 2013/2014		Tarifs 2014/2015 révisés
Garderie - retard 1 ^{ère} 1/2h	2,32 €	+ 1 %	2,34 €
Garderie - retard 1/2h suivantes	5,44 €		5,49 €

- ▶ indique qu'en cas de mise en place d'activité(s) périscolaire(s) dite(s) « TAP », une participation financière complémentaire pourra être décidée.

3. Réalisation d'un emprunt - Construction du préau « La Grange » - « Réfection du parvis de l'école » - « Liaison inter RD »

Considérant les projets relatifs à la construction d'un préau annexé à la salle « La Grange », la réfection du parvis de l'école et les travaux de voirie dans le cadre de la liaison inter-routes départementales concernant la rue des Grands Prés (y compris enfouissement de réseaux) et rue des Prés Dieu, Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt.

Une consultation pour un emprunt à hauteur de 200 000 € a été lancée le jeudi 19 juin 2014 auprès de la Caisse Agricole Ile de France, la Caisse d'Épargne Ile de France et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 200 000 euros et à signer le contrat de prêt qui sera retenu.

Délibération n° MD 562/2014 adoptée à l'unanimité

4. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- ▶ de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- ▶ soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de La Falaise rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- ▶ elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- ▶ elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- ▶ enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de La Falaise estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de La Falaise soutient les demandes de l'AMF :

- ▶ réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- ▶ arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- ▶ réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Délibération n° MD 563/2014 adoptée à l'unanimité

5. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY)

Lors de la séance du 26 mai 2014, le conseil a déjà délibéré pour adhérer au groupement de commandes du SEY pour l'achat de gaz. Le SEY nous a adressé un dossier relatif à ce groupement de commandes indiquant notamment :

- ▶ Les caractéristiques administratives de ce groupement (coordination par le SEY)
- ▶ Le remboursement de frais afférents au fonctionnement du groupement de commandes, soit pour La Falaise : 200 € / an
- ▶ La signature d'un acte constitutif de ce groupement de commande pour lequel il convient d'autoriser Madame le Maire à le signer

À cet effet, la délibération requiert un certain formalisme pour lequel un modèle nous a été fourni.

Délibération n° MD 564/2014 adoptée à l'unanimité

• Questions diverses

Intercommunalité

Madame le Maire évoque le projet de communauté d'agglomération à 400 000 habitants à déterminer pour le 1^{er} janvier 2016. Une motion sera prochainement proposée afin de faire part de notre opposition à ce projet.

Commissions de la CAMY

Monsieur ANDRE indique que les commissions n'ont pas encore été composées : Madame le Maire explique qu'en effet, certains élus veulent mettre en place un groupe politique avec représentativité dans chaque commission.

Internet haut débit

Monsieur PHELIPPOT se propose de prendre en charge ce dossier, ayant des contacts bien placés pour répondre à nos questions. Ainsi, si le câblage est bien réalisé, le défaut de transformateur ou d'adaptateur ne permet pas de disposer de la fibre optique.

Une action collective des falaisiens pourra être envisagée en septembre.

Fleurissement de la commune

Les membres du conseil tiennent à féliciter les efforts de fleurissement et à en remercier nos 2 adjoints techniques, Florent et Michel.

Madame le Maire indique que le jury du concours départemental des villages fleuris viendra visiter la commune et délibèrera en septembre.

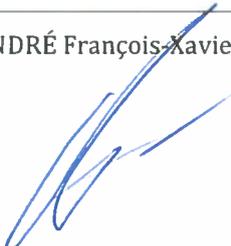
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire,

Maryse DI BERNARDO

Le secrétaire de séance,

Corinne BLONDEAU

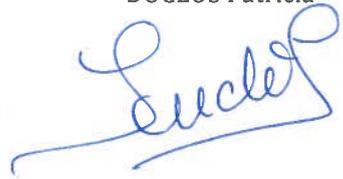
ANDRÉ François-Xavier


COUTREAU Jean-Marie


DA COSTA GOMES Alberto


DÉCALOGNE Charles


DHOOGHE Véronique

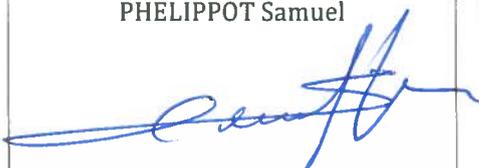

DUCLOS Patricia


GOULAY Joël


LESOURD Monique


MAUDUIT Lilian


MENDES Frédérique


PHELIPPOT Samuel


RIAUX Xavier


SONGEUR Sylvie
